

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.111

**Soutien projet
étudiants - Projet It's
paper des étudiants
du CNAM ENJMIN:
attribution d'une
subvention**

LE DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 avril 2019**

Secrétaire de séance : Françoise DELAGE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Laïd BOUAZZA à Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD à Michaël LAVILLE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Isabelle LAGRANGE à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Vincent YOU à François ELIE

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gilbert CAMPO, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Annette FEUILLADE-MASSON, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.111**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : **Monsieur FOURNIE**

**SOUTIEN PROJET ETUDIANTS - PROJET IT'S PAPER DES ETUDIANTS DU CNAM
ENJMIN: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Dans le cadre de la volonté de soutenir des partenariats avec les établissements supérieurs du territoire, il est proposé d'accompagner un projet d'étudiants de l'École nationale du jeu et des médias interactifs numériques (ENJMIN).

En fin de 1^{ère} année du master « Jeu vidéo et Médias Interactifs Numériques », un groupe de 6 étudiants du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ENJMIN s'est constitué afin de créer une œuvre interactive. Ce projet de fin d'année a donné naissance à **It's Paper Guy!**, un jeu dont l'expérience de création s'est poursuivie au-delà de l'exercice académique.

Après la soutenance du projet au CNAM ENJMIN en mars 2018, les étudiants porteurs du projet ont rendu **It's Paper Guy!** gratuit et accessible à tous, sur internet.

It's Paper Guy! est aujourd'hui une expérience inédite, qui invite à explorer un monde entièrement fait de papier et basé sur une esthétique dessinée à la main. Il a su réunir de très nombreux adeptes à travers le globe.

Localement, un partenariat avec le Musée du Papier a pu être initié, permettant d'exposer le jeu pendant plusieurs mois. Courant 2018, le jeu a été cité sur plusieurs sites internet spécialisés et des centaines de vidéos amateurs cumulant plusieurs millions de vues l'ont mentionné. Plusieurs compétitions en France et à l'international l'ont également récompensé, avec une ultime consécration, celle de concourir fin mars 2019 en finale de l'Independent Game Festival, à San Francisco, événement référence en la matière.

Dans le cadre de sa politique de coopération européenne et internationale, GrandAngoulême peut, dans la limite des crédits votés, accompagner des initiatives locales particulièrement exemplaires.

Au regard de l'excellence développée par cette jeune équipe et de l'exposition internationale que procure cet événement aux participants et au territoire dont ils sont issus, il est proposé de soutenir le projet.

Cette aide prendrait la forme d'une subvention de 2 252 € accordée au CNAM ENJMIN et fléchée sur le projet **It's paper Guy!** afin de soutenir la présence du projet à l'Independent Game Festival 2019. Cette somme couvrira les frais d'hébergement sur place et de transports locaux et rendra l'opération possible en bouclant le plan de financement.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations ou des organismes, les membres des bureaux, des associations ou organismes concernés, ainsi que tout élu.e qui pourrait être intéressé.e, à titre personnel ou familial par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité économie et emploi du 20 mars 2019,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 2 252 € € au CNAM ENJMIN pour la participation du projet *It's Paper Guy!* à l'Independent Game Festival 2019 de San Francisco.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention de partenariat avec le CNAM ENJMIN ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 15 avril 2019



Convention de partenariat

**Pour la participation du Jeu « It's Paper Guy ! »
à la finale de l'Independent Game Festival
catégorie Meilleur Jeu Etudiant**

Game Developers Conference 2019 (San Francisco)

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

Représentée par Jean-François DAURÉ en qualité de Président ou son représentant

Domicilié au 25 boulevard Besson-Bey CS 12320

16023 ANGOULEME

Ci-après dénommée « GrandAngoulême »

Et,

Le CNAM ENJMIN

Représentée par xxxxxxxxxxxxxxxx en qualité de xxxxxxxxxxxxxxxx ou son représentant

Domicilié

Siret :

Ci-après dénommé « xxxxxxxxxxxxxxxx »

Etant préalablement énoncé que

Dans le cadre de sa politique de coopération européenne et internationale, GrandAngoulême peut à titre exceptionnel accompagner des initiatives locales exemplaires.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités administratives, techniques et financières de la collaboration entre les parties dans le cadre du projet mené par 6 étudiants de l'ENJMIN, nommé It's paper guy ! et pour lequel une présentation est prévue au International Game Festival 2019 à San Francisco, Etats-Unis.

Présentation du Projet :

L'équipe porteuse du projet (la Paper Team) est originellement un groupe d'étudiants du Master 1 du Cnam-Enjmin, réunie autour d'un projet de fin d'année.

En fin de 1ère année du Master JMIN, l'école donne en effet pour consigne de constituer des groupes de 4 à 6 élèves afin de réaliser un projet interactif .L'objectif est de créer une oeuvre interactive d'une durée moyenne de 15 minutes qui puisse être prise en main par n'importe qui sans aucune aide ou explication extérieure. Le projet It'sPaper Guy ! est ainsi né et s'est poursuivi au-delà de l'exercice académique.

It's Paper Guy ! est aujourd'hui un jeu pour les petits et grands, une expérience accessible à tous, qui invite à explorer un monde entièrement fait de papier, plein de vie et de « mignonneries », que l'on peut couper comme on l'entend.

Basé sur une esthétique papier entièrement dessinée à la main, le monde de It's Paper Guy ! est constitué de puzzles simples, et magnifie le plaisir innocent de couper du papier !

Après la soutenance du projet au CNAM ENJMIN en Mars 2018, les étudiants de la Paper Team ont rendu It's Paper Guy ! gratuit et accessible à tous sur internet. Au cours de l'année 2018, It's Paper Guy ! a été cité sur plusieurs sites internet spécialisés dans le monde et des centaines de vidéos amateurs existent sur le jeu venant de l'intégralité du globe et cumulant plusieurs millions de vues.

Un partenariat avec le Musée du Papier a pu être monté, et It's Paper Guy ! a pu ainsi être exposé plusieurs mois.

Plusieurs compétitions en France et à l'international ont entre-temps récompensé le jeu, avec une ultime consécration, celle de concourir fin mars 2019 en finale de l'Independent Game Festival, à San Francisco. C'est dans ce cadre que la Paper Team a sollicité GrandAngoulême.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS

GrandAngoulême accorde au CNAM ENJMIN qui l'affecte au projet étudiant une subvention pour la présentation du jeu et la participation de l'équipe projet (Paper Team) à l'Independent Game Festival de San Francisco, fin mars 2019

Le montant et les modalités de versement de cette subvention sont précisés à l'article 4 de la présente convention.

La Paper Team, par l'intermédiaire de son établissement, devra en contrepartie :

- Placer le logo de GrandAngoulême sur tous les supports et publications relatifs au projet soutenu
- Se rendre disponible pour une rencontre avec la presse avant le départ
- Participer à un témoignage vidéo post événement et à une interview pour le Magazine de l'agglo
- Participer à une action de diffusion culturelle à déterminer dans le courant de l'année 2019

ARTICLE 3 – RESPONSABILITES/ ASSURANCES

Chaque partie garantit les autres parties contre tout recours des personnels, fournisseurs et prestataires dont elle a personnellement la charge au titre des obligations respectives définies à la présente convention.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

4.1 – Coût et prise en charge des actions

GrandAngoulême s'engage à participer financièrement au projet.

A cet effet, GrandAngoulême versera au CNAM ENJMIN une subvention d'un montant de 2 252 €, fléchée pour la réalisation de ce projet et plus particulièrement les frais liés au logement et aux déplacements sur place.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Pass Global	8 000 €	GrandAngoulême	2 252 €
Transports	3 325 €	IGF / Women in Games	8 000 €
Logement	2 000 €	CNAM - ENJMIN	2 517 €
Déplacements locaux	252 €	Autofinancement Equipe It's paper Guy	2 808 €
Nourriture et extra	2 000 €		
TOTAL	15 577 €	TOTAL	15 577 €

4.2 – Modalités de paiement

Le paiement de la subvention de GrandAngoulême fera l'objet d'un versement unique, soit 2 252 €, à la signature de la présente convention et sur production d'un rapport du groupe d'étudiants.

Les sommes dues seront acquittées par mandat administratif sur le compte référencé ci-dessous :

Titulaire du compte :

Nom de la banque :

Numéro de guichet :

Numéro de compte :

Clé de RIB :

ARTICLE 5 : EVALUATION ET SANCTIONS

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquels GrandAngoulême a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, devra être fourni sous forme d'un rapport d'activités.

Dans l'éventualité d'une non-réalisation ou d'une réalisation partielle du projet, GrandAngoulême pourra suspendre le versement ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 : PRISE D'EFFET/DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties jusqu'à la pleine et entière réalisation de son objet.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er} des présentes.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée par GrandAngoulême pour un motif d'intérêt général ou en cas d'annulation des actions, objets des présentes.

En outre, la présente convention sera résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par une autre, d'une ou plusieurs de ses actions contenues dans ses diverses clauses.

ARTICLE 9 : DIFFEREND/LITIGE

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les parties conviennent de recourir à la compétence du Tribunal Administratif d'Angoulême.

Fait à Angoulême, le

Pour GrandAngoulême
Par délégation, P/le Président
Le Conseiller-Délégué

Pour le CNAM ENJMIN

Jean-Jacques FOURNIE